

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE ROCHETAILLEE SUR SAONE

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 19
présents : 14
votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le 31 mars, à 20 heures, le conseil municipal de ROCHETAILLEE SUR SAONE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie – Salle Multifonction, sous la présidence de Mr Eric VERGIAT, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2022

Étaient présents : Mr Eric VERGIAT, Mme Mélyne REY, Mr Eric VATONNE, Mme Mélanie CIVATI, Mr Bernard POIZAT, Mme Danièle CLARENNE, Mr Pierre-Alexandre PRAT, Mr Jacques VUITTON, Mme Edith GUYOT, Mme Jacqueline MIGNOTTE, Mr Jean-Marie ALLEX, Mme Frédérique PUTANIER, Mr Laurent MARTINOD, Mme Véronique DAMOUR

Absents représentés : Mr Loic DUHAZE pouvoir donné à Mr VERGIAT, Mr Nicolas POIVEY pouvoir donné à Mme CLARENNE,

Absent : Mme Isabel RAY-FRANCO, Mme Catherine DREVET, Mr Jean-Daniel LAMARQUE

Secrétaire : Mr Laurent MARTINOD

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Numéro d'ordre : 2022 – Mars - 02

01 – Compte Administratif 2021 – Commune

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le compte administratif 2021 de la commune.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section		
Fonctionnement	Dépense	1 393 819.75
	Recettes	1 516 294.28
Résultat exercice 2021		122 474.53
Résultat de clôture 2020		342 774.03
Résultat de clôture 2021		465 248.56

Investissement	Dépense	449 759.88
	Recettes	2 406 220.70
Résultat exercice 2021		1 956 460.82
Résultat de clôture 2020		-137 418.64
Résultat de clôture 2021		1 819 042.18

Dès que Mr Eric VERGIAT, Maire et président de séance quitte la salle, Mr Bernard POIZAT doyen de la présente assemblée prend la parole pour faire procéder au vote

Le conseil municipal, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 tel qu'il est présenté

02 - Compte administratif 2021 - EAJE Enfance Eveil

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le compte administratif 2021 de l'EAJE Enfance - Eveil.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section		
Fonctionnement	Dépense	337 578.70 €
	Recettes	330 548.62 €
Résultat exercice 2021		-7 030.08 €
Résultat de clôture 2020		19 753.34 €
Résultat de clôture 2021		12 723.26 €

Section		
Investissement	Dépense	360.47 €
	Recettes	9 251.50 €
Résultat exercice 2021		8 891.03€
Résultat de clôture 2020		-7 881.81€
Résultat de clôture 2021		1 009.22 €

Dès que Mr Eric VERGIAT, Maire et président de séance quitte la salle, Mr Bernard POIZAT doyen de la présente assemblée prend la parole pour faire procéder au vote

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 tel qu'il est présenté.

03 - Compte administratif 2021 - Foncier - TVA

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le compte administratif 2021 du budget annexe Foncier TVA.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section		
Fonctionnement	Dépense	12 193.79€
	Recettes	142 501.30€
Résultat exercice 2021		130 307.51€
Résultat de clôture 2020		393 722.22€
Résultat de clôture 2021		524 029.73€

Investissement	Dépense	0.00€
	Recettes	3 787.00€
Résultat exercice 2021		3 787.00€
Résultat de clôture 2020		-3 787.00€
Résultat de clôture 2021		0.00€

Dès que Mr Eric VERGIAT, Maire et président de séance quitte la salle, Mr Bernard POIZAT doyen de la présente assemblée prend la parole pour faire procéder au vote

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 tel qu'il est présenté.

04 – Compte de gestion 2021 – Commune

Rapporteur : Mme CLARENNE

Le conseil municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives à :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

05- Compte de gestion 2021 - EAJE Enfance Eveil

Rapporteur : Mme CLARENNE

Le conseil municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives à :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

06 - Compte de gestion 2021 - Foncier - TVA

Rapporteur : Mme CLARENNE

Le conseil municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives à :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 - Budget primitif 2021 - EAJE Enfance Eveil

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le budget primitif 2022.

Madame le Rapporteur rappelle à l'assemblée que l'on doit reprendre les résultats de l'exercice précédent à la suite du vote du compte administratif 2021.

Il apparaît au titre de l'exercice 2021 les résultats suivants :

Section de fonctionnement excédent de 12 723.26 €
Section d'investissement excédent de 1 009.22 €

Mme le rapporteur rappelle la délibération du 17.03.22 validant les RAR pour le BP EAJE 2021 d'un montant de 8 500€.

L'excédent de fonctionnement est donc reporté au compte 002 (recettes) à la section de fonctionnement pour la somme de 5 232.48€ et au compte 1068 (recettes) à la section d'investissement pour la somme de 7 490.78 € (Excédent 2021 - Reste à réaliser 2021)

L'excédent d'investissement est donc reporté au compte 002 (recettes) à la section d'investissement pour 1 009.22 €

Ces résultats sont intégrés dans le projet de budget primitif 2022 proposé.

Le projet de budget 2022 s'équilibre de la manière suivante :
Section de fonctionnement 375 857.90 euros tant en recettes qu'en dépenses.
Section d'investissement 29 500 euros tant en recettes qu'en dépenses.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 EAJE Enfance Eveil tel qu'il a été proposé

08 - Budget primitif 2022 - Foncier TVA

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le budget primitif 2022.

Madame le Rapporteur rappelle à l'assemblée que l'on doit reprendre les résultats de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif 2021.

Il apparaît au titre de l'exercice 2021 les résultats suivants :

Section de fonctionnement excédent de 524 029.73 €

Section d'investissement résultat nul 0.00 €

L'excédent de fonctionnement est donc reporté au compte 002 (Recettes) à la section de fonctionnement pour la somme de 524 029.73 €

Il n'y a pas de report dans la section d'investissement

Le projet de budget s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement 640 129.73 euros tant en recettes qu'en dépenses.

Section d'investissement 132 000.00 € euros tant en recettes qu'en dépenses.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 Foncier TVA tel qu'il a été proposé

09 – Taux d'imposition communaux 2022

Rapporteur : Mr VERGIAT

Monsieur le maire rappelle qu'historiquement, les collectivités locales percevaient le produit des 4 taxes (habitation, foncier, foncier non bâti et taxe professionnelle).

A partir de 2003, avec la TPU (Taxe Professionnelle Unique), les impôts ont été répartis entre la commune qui percevait les impôts ménages (Taxes d'habitation et foncière) et la Métropole de Lyon qui percevait la Contribution Economique Territoriale (Ex taxe professionnelle).

Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation initiée en 2020, le taux de cette dernière est figé sur celui voté en 2019.

Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour les communes, qui recevront une compensation de l'Etat et percevront la part de la taxe foncière précédemment perçue par les Départements.

De fait, les taux restent identiques et le conseil ne propose pas de hausse mais la taxe foncière augmente mécaniquement avec l'ajout du taux départemental décidé par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Les taux d'imposition pour 2022 proposés sont les suivants

	Taux communaux 2019 pour mémoire	Taux communaux 2020 pour mémoire	Taux communaux 2022 (identique 2021)
Taxe d'Habitation	15.89%	Application article 16 – Loi de finances 2020 (soit un taux de 15.89%)	
Taxe sur le foncier bâti	18.40%	18.40%	29.43% (*)
Taxe sur le foncier non-bâti	63.88%	63.88%	63.88 %

(*) dont taux départemental 2020 de 11.03 % : 18,40% (Taux communal) + 11,03% (Taux départemental) = 29,43%

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à 15 votes favorables et le vote contre de Mme MIGNOTTE :

10 – Approbation du budget primitif 2022 – Commune

Rapporteur : Mme CLARENNE

Madame le Rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2022.

M. le Rapporteur rappelle à l'assemblée que l'on doit reprendre les résultats de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif 2021.

Il apparaît au titre de l'exercice 2021 les résultats suivants :

Section de fonctionnement excédent de	465 248.56 euros
Section d'investissement excédent de	1 819 042.18 euros

Mme le rapporteur rappelle la délibération du 17.03.22 validant les RAR pour le BP commune 2021 d'un montant de 1 800 000€.

L'excédent de fonctionnement est donc reporté au compte 002 (recettes) à la section de fonctionnement pour la somme de 465 248.56 €.

L'excédent d'investissement est donc reporté au compte 002 (recettes) à la section d'investissement pour 1 819 042.18 €

Ces résultats sont intégrés dans le projet de budget primitif 2022 proposé.

Le projet de **budget 2022** s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	1 781 935.56 €
Section d'investissement	3 473 846.31 €

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 communal tel qu'il a été proposé.

Pour extrait certifié conforme,
A Rochetaillée, le 06 avril 2022
Le Maire,
Mr Eric VERGIAT

